

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021 A 20H30

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, régulièrement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzely, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Date convocation : 19 février 2021
Date affichage convocation : 19 février 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, BENOR Giselaine, DJELILATE Sonia.

Messieurs : DURAND Jacques, LIOVE Serge, CLEMENT David, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel, BEHAR Yoni, DRACIUS Gaston

Absent(es) :

Absent(es) excus(és) :

FABRE Séverine, DUSSAUD Romaric, COULON Thierry.

Procurations(s) :

FABRE Séverine a donné procuration à DURAND Jacques
DUSSAUD Romaric a donné procuration à DJELILATE Sonia

Membres 14
Présents 11
Procurations 02
Votants 13

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,

Monsieur BEHAR Yoni a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION D_2021_10
CONVENTION COMMUNE – NIMES METROPOLE DANS LE CADRE
DES « VENDREDIS DE L'AGGLO » ET DES « PECTACLES DE
L'AGGLO »

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat proposée par Nîmes Métropole dans le cadre des « Vendredis de l'Agglo » et des « Pectacles de l'Agglo » la signature de ce document permet une programmation culturelle sur la commune du 01 avril 2021 au 31 décembre 2026.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la Commune de Saint-Bauzély dans le cadre du programme « Les Vendredis de l'agglo et les Pectacles de l'agglo ».

DELIBERATION D_2021_11
CREATION AUVENT CENTRE SOCIO-CULTUREL PAUL PORTALES

Il est indiqué que les personnes qui attendent à l'extérieur du Centre-Socio-Culturel (devant la mairie, bibliothèque, hall...) ne sont pas protégés de la pluie notamment.

Il est proposé de faire installer des auvents devant les différentes entrées. Monsieur VOLEON indique qu'il a pris des mesures, il s'agit donc d'installer un auvent de 12 m de long devant la bibliothèque et le secrétariat de mairie et de 6 m de long devant l'une des entrées du hall avec une largeur estimée à 2 m. Il propose soit d'installer des bacs acier gris pour 14,25 € le m² ou bac acier transparent de 15,95 € le m², il faudrait également acheter diverses fournitures vis, chevrons...Monsieur VOLEON précise qu'il peut faire l'installation avec l'agent technique Monsieur SOTO. Le coût total donc de ces aménagements devrait s'élever autour de 800 € HT.

Il est demandé au Conseil de délibérer sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'aménagement d'auvents de protection au niveau des entrées du hall, secrétariat de mairie et bibliothèque municipale en optant pour le bac acier transparent.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer les dépenses et signer les documents nécessaires à cette opération,
- Précise que ces travaux étant réalisés par l'agent communal, les achats de fournitures liées à ces travaux seront inscrites dans le cadre de travaux en régie.

DELIBERATION D_2021_12
PAIEMENT FACTURES EN SECTION INVESTISSEMENT 2021

Il est indiqué à l'assemblée que la commune a acquis :

- Une balayeuse manuelle pour un montant de 400 € HT,
- Un fauteuil pour un montant de 69,99 € HT

Il est demandé au Conseil de délibérer pour l'autorisation de payer ces factures en section d'investissement du budget (pour rappel la TVA est récupérée sur les factures payées en investissement et non sur celles payées en fonctionnement sauf exception particulière).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer en section d'investissement du budget 2021 les acquisitions suivantes :
 - Une balayeuse manuelle pour un montant de 400 € HT,
 - Un fauteuil pour un montant de 69,99 € HT

DELIBERATION D_2021_13
DEMISSION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE ANIMATION
DU TERRITOIRE SPORT CULTURE ET TRADITIONS DE NIMES
METROPOLE ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Madame DJELILATE Sonia déléguée à la commission habitat, politique de la ville, animation du territoire, sport, culture et traditions de Nîmes Métropole, indique qu'elle ne peut pas assumer cette fonction compte tenu de ses obligations professionnelles elle est dans l'impossibilité d'assister aux réunions de cette commission, elle déclare donc ne plus souhaiter en être déléguée.

L'assemblée prend acte de cette demande et décide de désigner un nouveau délégué.

Monsieur DURAND Jacques se porte candidat.

A l'unanimité, l'assemblée désigne Monsieur DURAND Jacques délégué à la commission habitat, politique de la ville, animation du territoire, sport, culture et traditions de Nîmes Métropole.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BENOR signale le mauvais état de rues et chemins du village, notamment chemin des Bennes (nids de poule), il est rappelé le projet de travaux de voirie, un dossier de demande de subvention a été fait nous attendons la réponse.
- Madame GUIRAUD évoque le problème des cyprès le long du chemin des Bennes près du stade, les habitants à proximité se plaignent de l'ombre qui maintient la terre boueuse, des allergies liées à ces arbres et du manque d'esthétique. Il est évoqué l'éventualité de les enlever et de les remplacer par d'autres plantations dans le cadre de l'aménagement paysagé prévu sur le parking du stade.
- Madame BENOR évoque l'éclairage public place de la mairie qui n'est toujours pas réparé, Monsieur CLEMENT indique que l'entreprise DAUDET va faire les travaux nécessaires, câble du transformateur à remplacer. Il est également indiqué que l'éclairage par des leds sera systématiquement privilégié.
- Madame GUIRAUD demande si elle peut aller en présentiel aux réunions des commissions de Nîmes Métropole, les convocations n'étant pas très claires sur cette question, Monsieur VOLEON lui répond par l'affirmative.
- Monsieur VOLEON indique que des habitants lui ont signalé la présence de rats au niveau du Gourgon, Madame ARMAND indique qu'il y en a également Route de Montignargues. Il est rappelé que nous avons un contrat avec une entreprise de dératisation, il faudra leur signaler lors de leurs interventions.
- Interrogation sur la fibre, Monsieur DURAND explique que certaines communes du secteur commenceront à être éligibles à partir du 12 avril 2021 et que les dernières le seront au plus tard au 31 décembre 2021. Il indique qu'il a interrogé la société quant au fait que St Bauzèly n'était pas dans les communes pouvant y prétendre le 12 avril alors que c'était sur la commune que nous avons le NRO. Monsieur DURAND attend la réponse.
- Evocation des pannes d'électricité de plusieurs jours que nous avons eues dans certaines zones de la commune.
Monsieur DURAND explique que les services EDF sont intervenus rapidement mais qu'ils ont constaté que le problème venait de l'installation de la fibre dont le câble avait été installé sur un raccord haute tension électrique et l'avait écrasé ce qui avait généré les pannes et empêché une réparation rapide.

Il s'avère que CIRCET qui a eu le marché de travaux a fait appel à de multiples sous-traitants dont certains n'ont pas fait preuve à priori d'une grande conscience professionnelle.

- Monsieur DRACIUS demande si l'installation des nouveaux compteurs d'eau avec les télérelevés a commencé, Madame BENOR fait de même pour les compteurs gaz. Monsieur VOLEON lui confirme que c'est en cours.
- Mesdames ARMAND et GUIRAUD, Monsieur VOLEON indiquent qu'il est prévu d'organiser une assemblée générale de l'office municipal des festivités pour en modifier la composition et les statuts notamment.
- Monsieur VOLEON indique qu'il souhaite que la commune achète une roulette afin de mesurer la longueur de la voirie pour procéder au classement de certaines voies. Coût de cet achat environ 100 € H.T, le conseil n'y voit aucune objection.
- Monsieur BEHAR indique que son voisin Monsieur SALA l'a informé que l'accès à son domicile était parfois bloqué par des véhicules garés place du puits commun, il est envisagé de prendre un arrêté de stationnement interdit. Monsieur SALA a également demandé l'attribution d'un numéro pour son nouveau logement. Il est probable que cela sera le numéro 2 ou le 3 place du Puit Commun.

Séance levée à 21h55